

De : Michel Trofimoff

Date : mercredi 18 mai 2022 à 22:41

Objet : enquête public : questions à transmettre aux commissaires enquêteurs

Bonjour Monsieur le Maire

J'ai pris attentivement connaissance du dossier et j'ai quelques questions et remarques (cf. ci-dessous) que je vous prie de transmettre au commissaire enquêteur. J'espère que le pétitionnaire prendra le soin de répondre à mes questions et s'assurera de bien me transmettre ses réponses (contrairement à sa pratique puisqu'il ne répond pas aux différentes questions qui lui sont posées lors de la saison d'hiver sur son site !!! je peux les lui transmettre de nouveau si besoin)

Merci de me confirmer que ce message et ces questions lui ont bien été transmises

Bien cordialement

Michel Trofimoff

6 rue du Tepas Les Cours

38142 Auris

Tel 06 08 22 10 46

Remarque générale :

Il est incontestable que cette remontée est vieillissante et peu rapide et qu'elle engendre des attentes longues pendant les vacances scolaires de février. Quelle n'est pas ma surprise de constater que le débit horaire ne sera augmenté que de 10%. Quel sera l'impact sur les files d'attente. Aucune étude sur le sujet n'est mentionnée à ma connaissance
Quelle est la rentabilité attendue de ce projet ?

Document risque naturel :

Crue torrentielle

« Toutefois, à notre connaissance, les différents appareils réalisés à cet emplacement depuis plus de 50 ans n'ont pas été affectés par des désordres liés à ce type de risques. »

Ce n'est pas parce que rien ne s'est passé en 50 ans, que cela ne se passera pas. Le raisonnement correct devrait prendre en compte les pluies torrentielles maximales centenaires sur qq jours consécutifs et la construction devrait être dimensionnée en conséquence. Le dossier est à revoir en conséquence et il n'est pas concevable qu'une autorisation soit donnée sans données rassurantes sur le sujet. Quelles sont les mesures de prévention qui seront prises drainage, autres ???

Avalanche

« Une étude avalanche est en cours par le bureau d'étude TORAVAL. Cette étude sera transmise ultérieurement et ses conclusions seront prises en compte dans la conception de la remontée mécanique. »

Il est surprenant que cette étude ne soit pas jointe. Il apparaît préférable de ne pas donner d'autorisation de construire tant que cette étude et ses conclusions communiquées et prises en compte. A noter qu'il semble que cette étude est jointe en annexe (avril 2022) mais les conclusions ne sont pas reprises dans le document et il n'y a pas de complément suite à ce dossier ajoutée. Qu'en est-il ?

Gaz à effet de serre

Dans le dossier on ne sait pas quelles sont les sources utilisés dans l'étude d'impact.

« Il a été établi que les émissions de GES d'un domaine skiable représentent 2% des émissions d'une station de ski, qui sont de l'ordre de 65 000 tCO₂eq annuelles. Les émissions dues au fonctionnement propre du domaine skiable sont donc de l'ordre de 1300 tCO₂eq »
par an

On ne peut pas comparer une station comme Auris et une comme celle de l'alpe d'huez. Il y a une consommation d'électricité supplémentaire, le pétitionnaire doit dire quel est l'impact de cette augmentation de consommation d'énergie en GES. Cela se calcule et il n'est pas acceptable de prendre des% moyen qui n'ont aucun sens. Le pétitionnaire doit donc reprendre sa copie

Bruit

Il est surprenant de constater que l'impact sonore n'est pas évoqué, Qu'en est-il ?

Sentier pédestre et VTT

Que compte faire le pétitionnaire pour que les randonneurs et Vététistes ne soient pas trop impactés. Y aura-t-il des chemins de « déviation » en particulier pour le GR 54 ?

- Probable perte d'attractivité hivernale de la station d'Auris en l'absence de renouvellement de sa remontée mécanique, et d'une offre « ski débutant » mieux adaptée aux attentes de la clientèle du domaine skiable

Le débit horaire va passer de 2400 pers/h à 2650pers/h, soit environ 10%. Le pétitionnaire pense t il que l'attractivité va être impactée ? De combien de temps les attentes vont-elles être réduite, que dit l'étude (à clientèle constante) les queues aux remontées mécaniques pendant les vacances de février ne vont pas beaucoup réduire. Par ailleurs comme la consommation d'électricité va augmenter sensiblement quelle est la rentabilité de ce projet ?